

Compte-rendu audio du 16 avril 2020

2 points sont abordés pendant cette audio :

1/ Echanges avec le médecin de prévention Mme ROBIN ;

2/ Point sur la campagne IR : organisation et respect des mesures sanitaires.

1/Point au niveau départemental sur la gestion de la crise : coronavirus.

La directrice nous communique un bilan plutôt positif sur la situation des collègues : aucun nouveau cas de suspicion à déplorer.

Fin de quatorzaine pour un agent dont il y avait suspicion pour son conjoint , il a repris ce lundi. Un agent au SIE de ST DIDIER en arrêt maladie au moment du confinement, sans lien avec le coronavirus.

Le médecin de prévention rappelle les démarches sanitaires appliquées en cas de suspicion : quatorzaine et enquête de proximité avec les personnes en contact sur leur lieu de travail et à domicile avec en parallèle un suivi de l'état de santé de l'agent.

Un questionnaire est envoyé sur la messagerie personnelle de l'agent avant son retour au travail. La prolongation de congé maladie se fait avec l' accord du médecin traitant ou une mise en ASA lui est proposée.

Le médecin de prévention remercie la direction pour sa réactivité, sa très bonne coopération, et son implication pour assurer la protection des agents.

Elle précise qu'il y a beaucoup d'incertitude sur la levée du confinement et surtout sur la dangerosité du virus.

A ce jour, beaucoup trop de suppositions.

L'investissement du médecin de prévention a été fortement salué et remercié par les syndicats.

Nettoyage des locaux:

La direction rappelle que les gestes barrières et de la distanciation permettent d'éviter la propagation de ce virus.

Les agents vont devoir, tous les matins, désinfecter leur propre matériel professionnel (ordinateur, téléphone, clavier, bureau....) avant chaque reprise de service. Il convient aussi de désinfecter le mopieur après chaque utilisation. Ils devront ventiler plusieurs fois par jour leur bureau. Ces règles de procédure seront affichées.

La direction rappelle que dès le départ de la pandémie, les sociétés de nettoyage ont appliqué les consignes sanitaires avec les moyens donnés.

Elle assure que tous les services sont dotés du matériel désinfectant (lingettes, bidons, gels...) et il est rappelé que les responsables de service doivent avertir la direction en cas de besoin supplémentaire . Elle pourra répondre aux demandes.

Une livraison de gels hydroalcooliques est prévue la semaine prochaine et une seconde commande devrait être livrée mi.mai.

Masques:

livraison de la 2e dotation prévue vendredi 17/04/ 2020. Priorités aux agents des Trésoreries, SPFE, SIP.

D'après la Direction, compte tenu de la configuration des locaux, le besoin en masques s'étudiera au cas par cas, il faut en faire une utilisation raisonnable.

Solidaires 52 précise que de nombreux agents souhaitent être équipés de masques lors de leur retour dans les services.

2000 masques sont en commande!!!!

Réponse de l'administration : Les services sont de petite taille avec des locaux dont la superficie est convenable. On peut donc mieux respecter la distanciation, on verra au cas par cas pour les masques.

Activité fiscale et soutien économique:

Fond de solidarité : 753 virements pour un montant de 988 000€. Le nombre d'anomalie à traiter est passé de 24 à 28 .

67 demandes de report d'échéance ou différés de paiement dont 61 accordées pour un montant de 1 132 000 €.

Compensation des ASA:

La directrice annonce qu'elle est en attente des instructions de la Centrale pour une application locale.

En effet,le DG a indiqué qu'en la matière, il y aurait une application « mesurée de la loi ».

Il faut savoir que cette ordonnance de la fonction publique prévoit entre autres que :

- pour les agents (titulaires et contractuels) de la fonction publique d'Etat en ASA entre le 16 mars et 16 avril 2020, 5 jours de RTT seront décomptés de manière rétroactive, ensuite pour la période allant du 16 avril à la fin du confinement, 5 autres jours de RTT aux congés seront de nouveau imposés aux agents en ASA.

- pour les agents en télétravail entre le 17 avril et la fin du confinement, les chefs de services pourront leurs imposer 5 jours de RTT ou à défaut de congés annuels.

Prime:

La directrice attend les consignes de la Centrale. Il faut savoir que le DG a indiqué attendre le détail des modalités de sa distribution ainsi que son volume, avant de revenir vers les organisations syndicales pour leur présenter la manière dont elle serait distribuée

à la DGFIP. La seule indication chiffrée que nous avons obtenue réside dans son montant maximal de 1 000 euros. Le DG a dit vouloir travailler à un dispositif qui permette une répartition équitable sur la base de la présence effective dans les services et sur le niveau d'engagement des personnels, y compris hors présentiel. Une marge d'appréciation sera laissée aux directions locales en la matière. Cela laisse présager ... certaines injustices dans les services!

2/ point sur la campagne IR : organisation et respect des mesures sanitaires :

Point sur l'organisation de la campagne dans les SIP :

Pas d'accueil physique dans nos locaux pendant toute cette période.

La directrice précise que l'organisation de cette campagne est pour l'administration et les usagers quelque chose d'inédit et de complètement nouveau.

Une audio conférence avec les responsables des SIP s'est tenue. Ces derniers ont donné leur projet d'organisation pour la campagne.

L'administration précise que l'organisation retenue se fera dans le respect des gestes barrières, des mesures de distanciation entre collègues en présentiel.

La campagne étant basée sur l'accueil téléphonique et E-Contact, des renforts au niveau de la direction (5 agents), de L'EDR (1 agent), du PUC (1 agent) et de la BCR (1 agent en renfort sur ST DIZIER pendant la période de confinement) sont d'ores et déjà organisés. Les SIP prendront en charge les appels au fil de l'eau pour des questions de 1er niveau, c'est à dire des questions simples. Dès lors, qu'il s'agira de questions complexes ou plus techniques, l'agent proposera un rendez-vous aux agents en renfort ou en soutien sur les sites. L'E-Contact sera assuré par les SIP mais aussi par des agents de la direction en renfort.

L'administration reconnaît qu'il n'y a aucune maîtrise des flux et pense que les services seront fortement impactés par les appels téléphoniques et cela malgré la mise en place des plate formes d'appels. Le coût du numéro d'appel national n'est pas surtaxé.

Elle compte cependant sur l'impact des déclarations 2042 automatiques.

A la question de Solidaires 52, concernant le nombre de déclarations automatiques,

l'administration précise que 67 000 foyers sont éligibles mais parmi eux un grand nombre sont des télédéclarants, et environ 40% des déclarations papier sont éligibles à la déclaration automatique. Certaines déclarations automatiques seront peut-être modifiées. Le plus fastidieux sera alors de faire le tri à l'arrivée entre celles modifiées ou non, et ne saisir que celles dont l'utilisateur a apporté des modifications (TH ou autre).

Les chefs de service veilleront à l'application de l'ouverture du courrier à J +24 h.

La Directrice souhaite 40% des effectifs en présentiel, avec une possibilité d'adaptation des équipes au jour le jour. Au 1^{er} niveau, il y aura l'accueil téléphonique et en 2^{ème} niveau, le télétravail.

Solidaires demande que l'administration fasse un point au quotidien concernant le taux des présentiels par SIP , afin de permettre aux OS de s'assurer que la montée en puissance de la campagne IR n'ait pas de répercussion à la hausse sur le taux des

présentiels. Il est convenu que le recensement des effectifs en présentiel sera global pour l'ensemble des SIP soit un calcul sur un total de 44 agents.

Le risque de faire revenir les télétravailleurs en présentiel est une éventualité évoquée par la directrice pour la gestion des appels téléphoniques.

La date butoir de la 2ème extraction de la saisie des déclarations est fixée au 3 juillet .

Solidaires rajoute qu'il ne doit pas y avoir de stress supplémentaire concernant cette campagne IR et espère que les statistiques de saisie ne seront pas la cible de l'administration. Il faut faire attention à ne pas mettre la pression aux agents durant cette période éprouvante.

L'administration réplique que les responsables de services doivent alerter la direction dès lors qu'ils détectent des taux de saisie de 2042 à la baisse, afin de permettre aux personnels de renfort de venir en soutien.

Toutes les personnes en renfort des agents en présentiel se sont portées volontaires pour soutenir les collègues. Au total, il faut que 98% des déclarations soient saisies au plus tard le 03 juillet 2020. Un pas à pas sera distribué pour aider à la saisie des déclarations les plus simples.

L'administration confirme: pas de saisie de déclaration 2042 en télétravail, ce sont les consignes de la DG ... mais qui pourraient évoluer!

